

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27/09/2024 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

Mesdames, Messieurs,

Votre conseil d'administration a l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Les convocations requises vous ont été adressées et pour les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons à examiner les points suivants :

### ACTIVITÉ ET ÉVOLUTION DE CiiB AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ 2023

#### Décès du fondateur Jean SALWA :

Jean SALWA, fondateur de CiiB et pionnier de la bourse pour les PME-PMI, est décédé en octobre 2023 à l'âge de 89 ans. Son fils, Didier SALWA, qui a travaillé à ses côtés pendant 36 ans et assure la présidence depuis 2022, continue de développer ses idées et de diriger l'entreprise.

Voir [Hommage à Jean SALWA](#)

#### Activité et Évolution de CiiB en 2023 :

Pour l'exercice 2023, le chiffre d'affaires de CiiB s'est élevé à 22 914 €, avec une production immobilisée de 15 254 €, portant les produits d'exploitation à 40 328 €.

Ces chiffres marquent une baisse par rapport à 2022, où le chiffre d'affaires était de 28 840 € et la production immobilisée de 35 074 €, pour un total de 69 247 € de produits d'exploitation.

Le résultat d'exploitation reste négatif à -26 544 € en 2023, contre -68 794 € en 2022, avec un résultat net de -26 544 € (contre -68 795 € en 2022).

Cette baisse s'explique principalement par le manque de nouveaux clients malgré les efforts commerciaux. L'opération Veracash de 2022, bien que couronnée de succès, n'a pas suffi à augmenter la clientèle en 2023. Il est donc essentiel de rencontrer plus d'entreprises afin de sélectionner celles avec un réel potentiel de croissance, susceptibles de bénéficier d'une bourse privée (carnet d'annonces), dispositif toujours sans équivalent en France depuis la fermeture des bourses régionales.

Historiquement, les particuliers qui investissent dans le capital d'entreprises, quelle que soit leur taille, ne le font que s'ils ont la possibilité de revendre leurs actions quand ils le souhaitent. Malgré cette évidence, les initiatives des business angels ou des plateformes de crowdfunding en equity n'ont toujours pas intégré cette nécessité, peut-être parce qu'ils n'ont pas la culture ou la connaissance des mécanismes boursiers. À l'inverse, le monde des professionnels de la bourse s'intéresse peu aux PME, car jugées non rentables pour leurs activités. De plus, l'importance de leurs honoraires dissuade les dirigeants de PME, certaines préférant même quitter la bourse pour cette raison.

En 2023, CiiB a poursuivi la modernisation de ses logiciels **Traction** (tenue des registres de mouvements de titres) et **Carnets d'Annonces**. Parallèlement, une réorganisation interne progressive a été poursuivie, éloignant progressivement notre fondateur de ses responsabilités opérationnelles pour qu'il occupe un rôle de conseiller technique au sein de l'entreprise.

Au cours de cette période, nous avons également lancé une augmentation de capital fin 2022 afin de renforcer nos fonds propres et soutenir notre plan de développement. Cependant, nous n'avons pas encore trouvé les compétences nécessaires pour accélérer le développement de nos différents pôles d'activité (Formation, Communication Financière, Back et Middle Office titres nominatifs).

#### Partenariats et projets :

- ✓ Lancement de la plateforme "Love PME" pour faciliter l'investissement régional dans les PME-PMI de croissance.
- ✓ Renforcement de notre offre de registre de mouvements de titres pour les sociétés cotées sur Euronext Access.

## **PERSPECTIVES POUR 2024**

Début 2024, nous avons signé un contrat avec un nouveau client coté sur Euronext Access. Plusieurs propositions ont été soumises pour notre Carnet d'Annonces et une proposition pour l'introduction en bourse d'une entreprise sur Euronext Access.

Nous avons également réduit nos charges fixes en déménageant au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 de la rue Montyon à la rue Saint-Marc et nous rattrapons le retard accumulé avec l'URSSAF et la TVA.

2024 marquera un retour à une situation bénéficiaire. Notre certification Qualiopi a été renouvelée pour nos actions de formation ([www.ciib.fr/formation](http://www.ciib.fr/formation)), permettant aux dirigeants de PME ainsi qu'à leurs conseillers de bénéficier de la prise en charge par les OPCO.

Notre objectif principal pour les années à venir reste de relancer le concept d'actionnariat populaire, un modèle dont CiIB et Jean SALWA étaient à l'origine avec la création du Second Marché en 1983, qui a permis à plusieurs millions d'épargnants d'investir dans des PME-PMI françaises grâce au mécanisme de la bourse, leur permettant de revendre leurs actions. Grâce à notre concept novateur et à l'utilisation des nouvelles technologies, nous permettons à nouveau aux particuliers d'entrer en contact direct avec les entreprises, de souscrire à leurs augmentations de capital, de bénéficier d'avantages fiscaux et surtout de pouvoir revendre leurs actions. Notre Carnet d'Annonces offre également aux investisseurs une liquidité intéressante dans le cadre du Plan d'Épargne en Actions PME (PEA PME).

Nous visons l'ouverture de 100 Carnets d'Annonces d'ici 2027, afin de financer le développement des entreprises et de permettre aux investisseurs de constituer une épargne pérenne et rentable. À ce jour, aucune initiative en France ou en Europe n'est comparable à la nôtre, ce qui nous positionne comme un acteur unique sur le marché.

Les Français sont prêts à investir dans de nombreuses PME-PMI à fort potentiel de croissance s'ils ont la possibilité de pouvoir revendre leurs actions. Il est donc essentiel de mettre en place des circuits courts pour orienter l'épargne locale vers les actions ou obligations émises par ces entreprises de croissance, qu'elles soient locales ou régionales.

## **PARTICIPATIONS**

Il n'y a eu aucune prise ou cession de participations durant l'exercice 2023.

## **ACTIVITÉ DES FILIALES**

Notre filiale, la SARL C3P, en sommeil depuis de nombreuses années en raison de l'absence de personnes moteurs, avait réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 46 K€ avec un résultat bénéficiaire. Cependant, pour son exercice clos au 30 septembre 2023, C3P n'a enregistré aucun chiffre d'affaires.

Toutefois, avec la relance des activités de CiIB, nous prévoyons également de relancer les activités de C3P, car la communication financière est essentielle pour attirer à nouveau les millions d'épargnants qui ont délaissé l'investissement direct dans les entreprises régionales, entraînant une diminution de l'actionnariat individuel.

Les titres de C3P sont entièrement provisionnés au 31 décembre 2023. En cas de redéveloppement des activités de C3P, une reprise de la provision pour dépréciation effectuée par CiIB pour un montant de 130 K€ améliorerait d'autant les fonds propres de CiIB.

## **MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES**

Les modes de présentation et d'évaluation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe n'ont pas subi de modifications par rapport à l'exercice précédent.

## **DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Nous vous rappelons, conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, que notre société n'a versé aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

## **RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous rappelons l'identité des actionnaires possédant plus du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote de notre société.

Plus du tiers :

- ✓ Monsieur Didier SALWA
- ✓ Madame Brigitte JOMBAR

### **DELAI MOYEN DE PAIEMENT FOURNISSEURS**

Selon la Loi de modernisation de l'économie (L.M.E), l'entreprise s'engage à mentionner dans ses conditions générales de ventes, ses conditions d'application et le taux d'intérêt des pénalités de retard.

Sans accord des deux parties, le délai de paiement est fixé à 30 jours, date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Lors d'accord des deux parties, le délai de paiement ne peut excéder 45 jours, fin de mois ou 60 jours, date d'émission de la facture.

### **LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES DANS TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ PAR CHACUN DES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE**

**Abderzak ABBAZ :**  
Président de ABBAZ & ASSOCIÉS SAS

**Didier SALWA :**  
Administrateur de SOLIPAR SA

**Olivier BONDOIS :**  
Administrateur de PHONE WEB SA

**Jean SALWA :**  
Président SOLIPAR SA  
Gérant de C3P SARL

**Emmanuel COUDURIER**  
Président de ACTUSNEWS SAS

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024 A 18H30**

Votre conseil vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous remet, concernant les points suivants à l'effet de délibérer sur l'**ordre du jour ordinaire** :

- Examen des comptes et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le, 31 décembre 2023
- Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
- Affectation du résultat
- Renouvellement de mandats d'administrateur, non-renouvellement de mandat d'administrateur et nomination de nouveaux administrateurs, le cas échéant

Et, sur l'**ordre du jour extraordinaire** :

- Autorisation d'augmenter le capital
- Transfert du siège social du 10 rue de Montyon Paris 9<sup>ème</sup> au 8 rue Saint-Marc Paris 2<sup>ème</sup>

Nous vous invitons à examiner ces résolutions et à les approuver par votre vote lors de l'assemblée générale.

Votre Conseil d'Administration reste à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires ou explications que vous souhaitez obtenir.

Fait à Paris, le 12 septembre 2024  
Le Conseil d'Administration